

Télésanté et infirmiers libéraux : tout ce qu'il faut savoir !



Avec la participation de :



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun



Introduction et contexte du webinaire

Fatima SAID-DAUVERGNE

Présidente de l'URPS Infirmiers Ile-de-France



Présentation des pratiques de télésanté

Pauline JOURDAIN

Cheffe de projet Numérique en
Santé et Innovation en Santé
Cellule DCGDR
Direction générale
Assurance Maladie de Paris



Céline LAGREE

Directrice de projet SI santé
Agence Régionale de Santé
Ile-de-France



Julien GRIZZETTI

Élu de l'URPS Infirmiers
Ile-de-France



Définitions



La télésanté

Il s'agit d'une forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication, elle est composée de **2 domaines d'activités** :



Les 5 actes de télémédecine et le télésoin

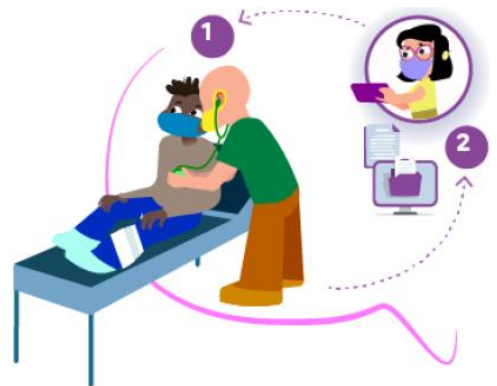
La télémédecine

TÉLÉCONSULTATION



Permet à un patient de consulter à distance un médecin

TÉLÉASSISTANCE



Permet à un professionnel médical d'assister à distance un confrère dans la réalisation d'un acte

TÉLÉSURVEILLANCE



Le patient recueille des données de santé grâce à un dispositif médical puis les transmet à un professionnel médical

TÉLÉCONSULTATION ACCOMPAGNÉE



Un infirmier peut accompagner un patient dans la réalisation d'une téléconsultation

TÉLÉEXPERTISE



Un infirmier peut solliciter l'avis d'un médecin ou d'une sage-femme

Les actes principaux pour les infirmiers

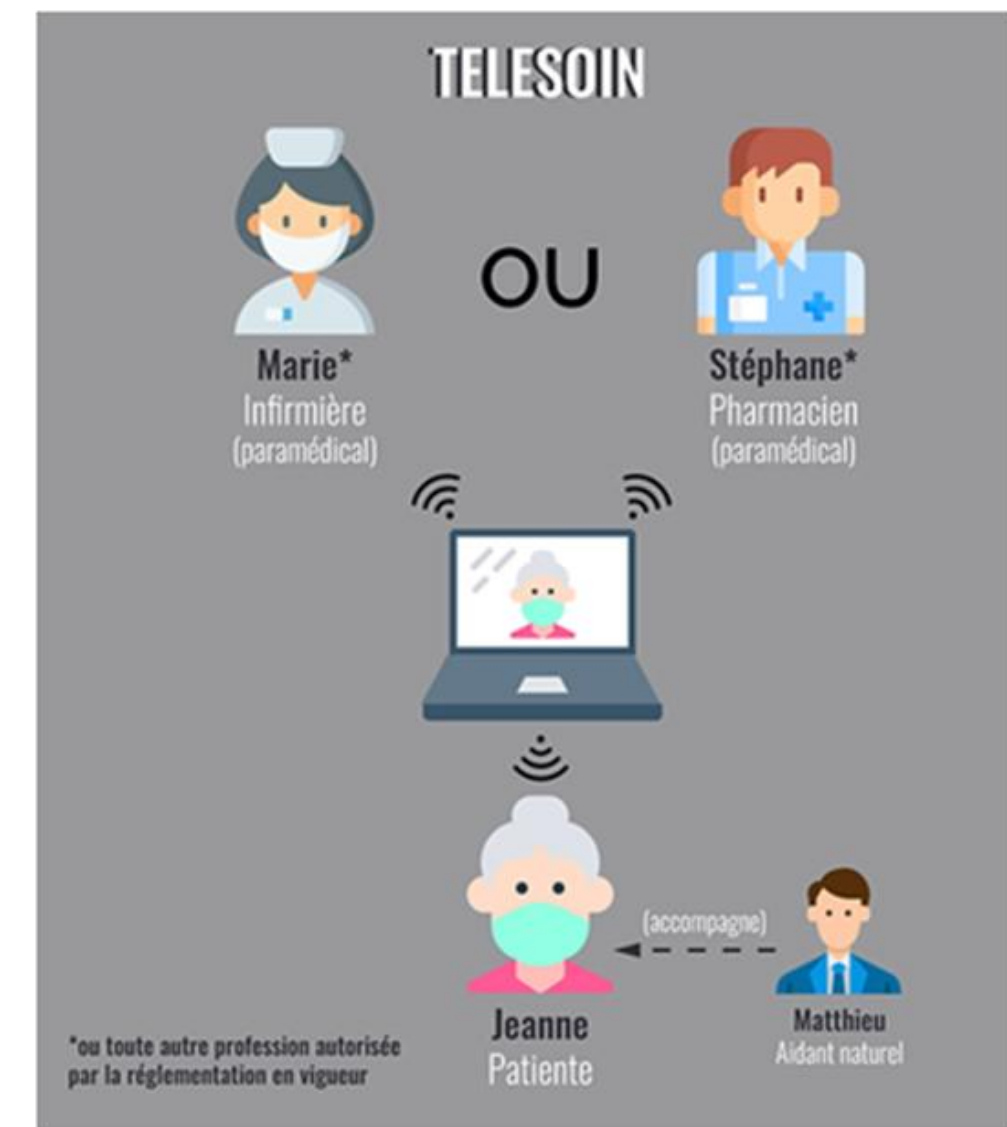
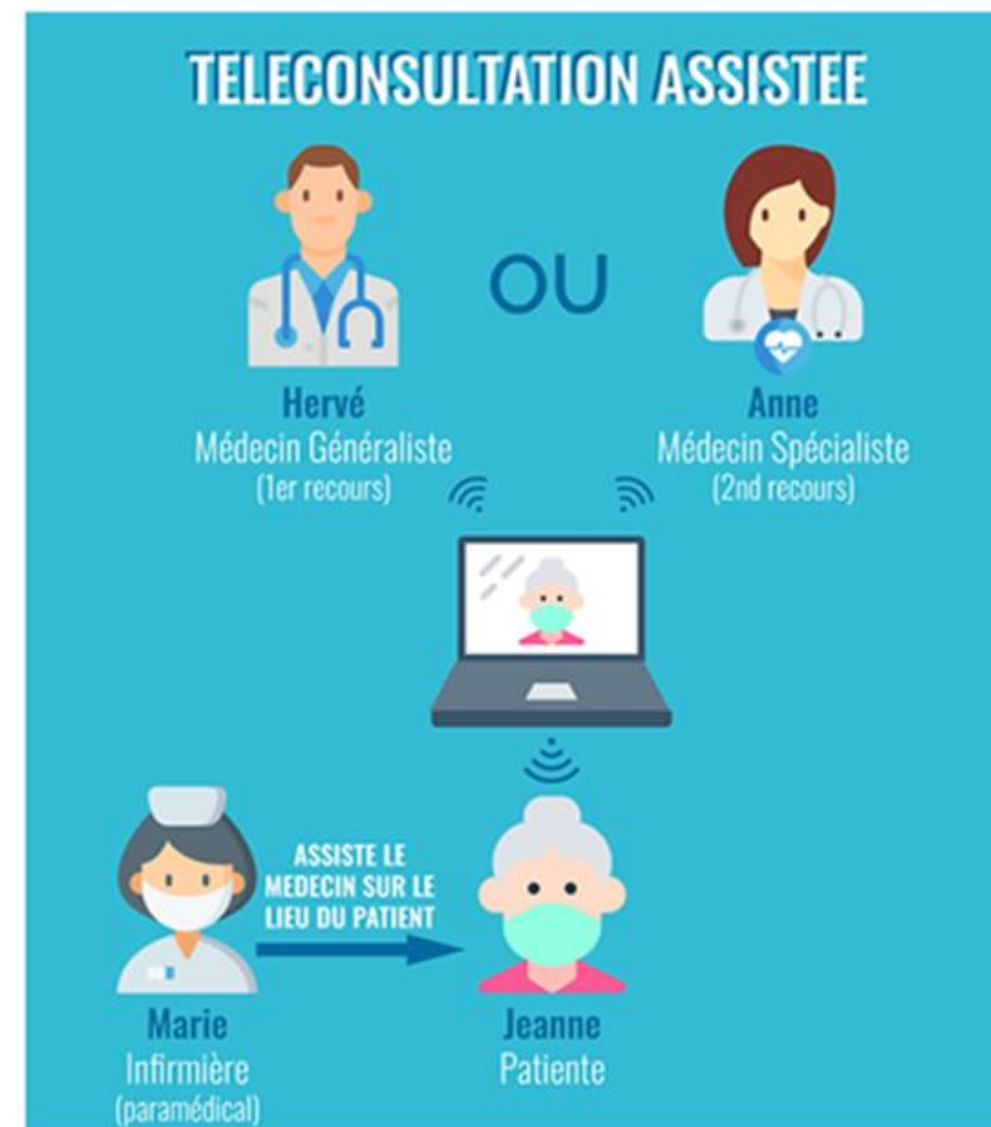
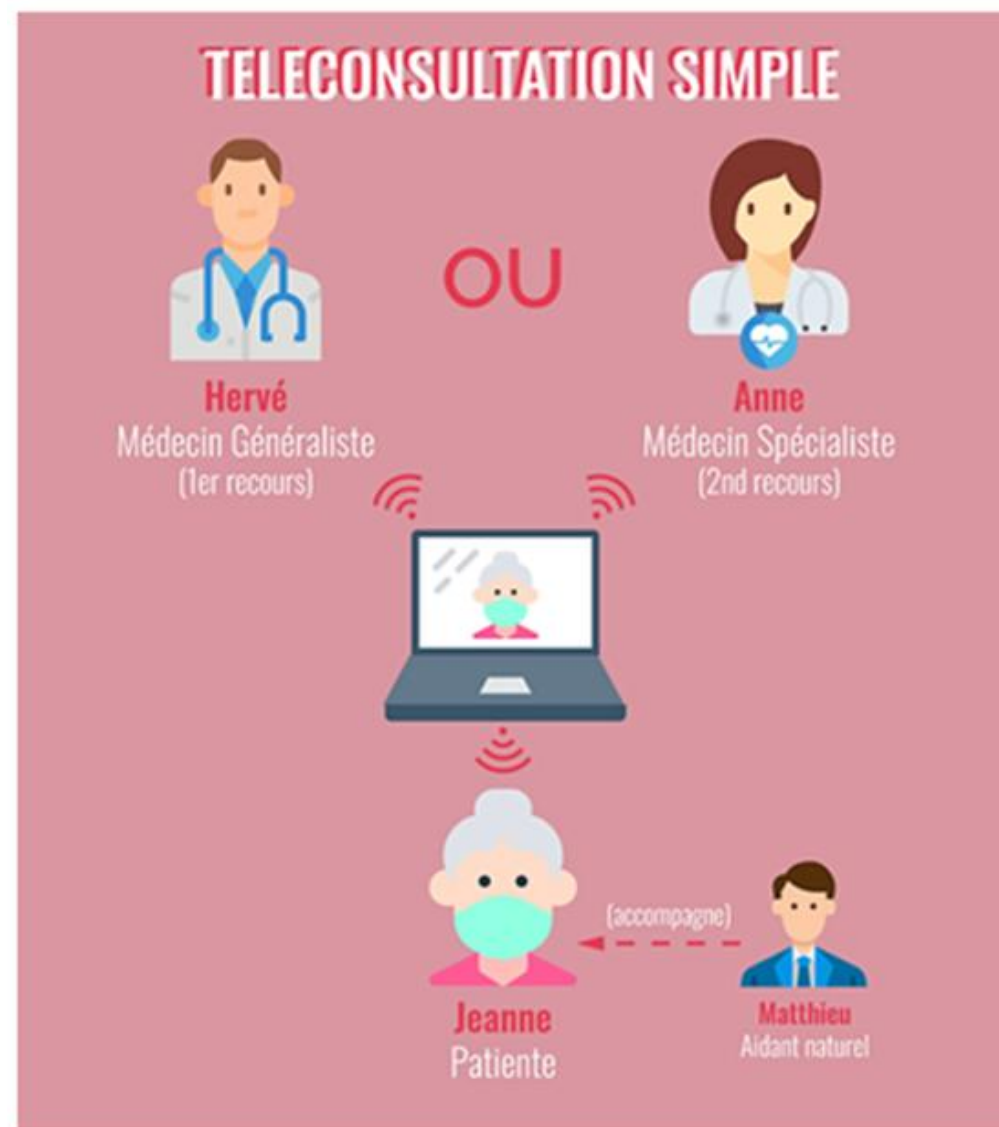
TÉLÉSOIN



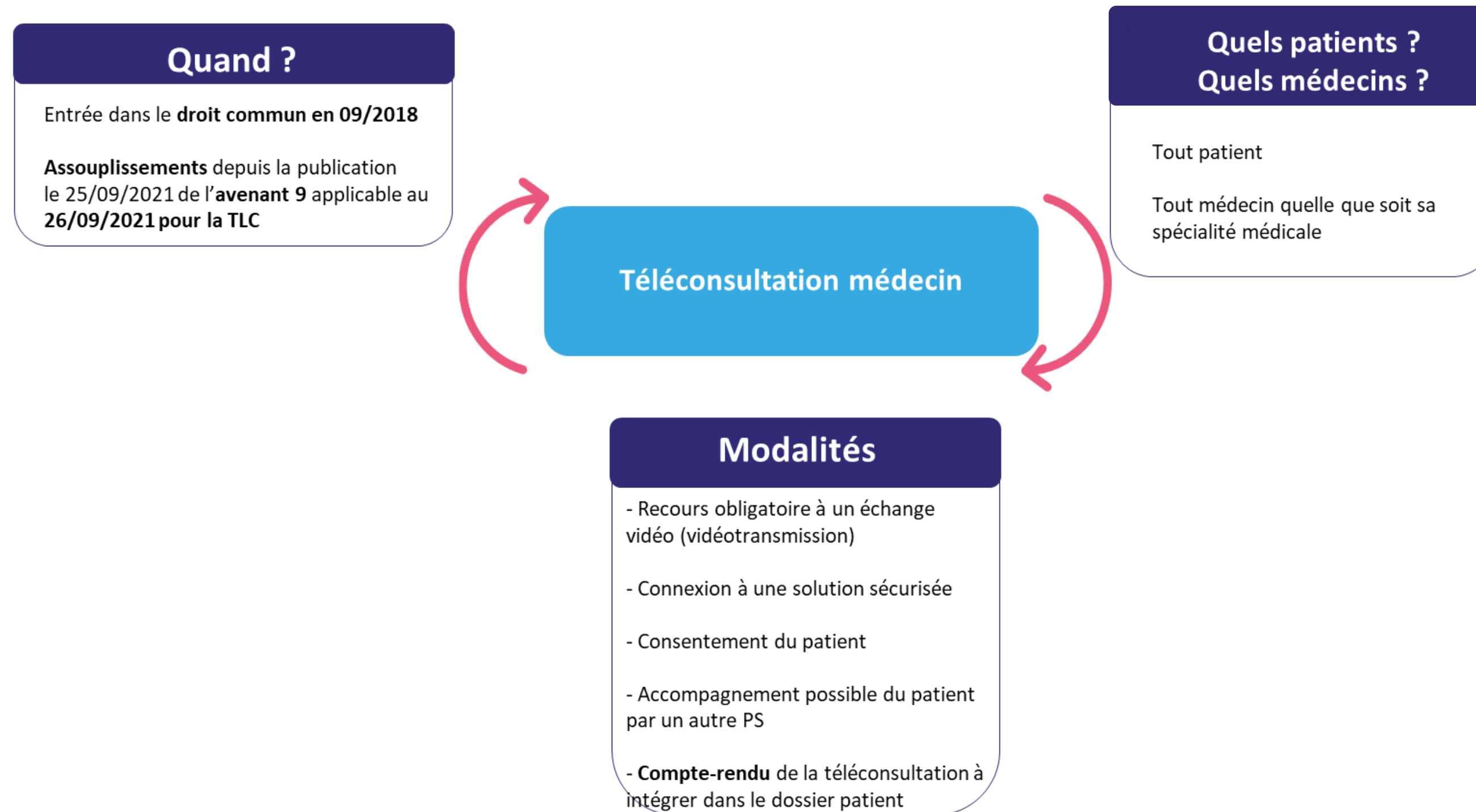
Pour les infirmiers, 4 actes sont remboursés :

- Séance de surveillance clinique et de prévention après une hospitalisation pour BPCO,
- Accompagnement à la prise médicamenteuse,
- Surveillance et observation d'un patient traité par insuline,
- Suivi d'un pansement à distance

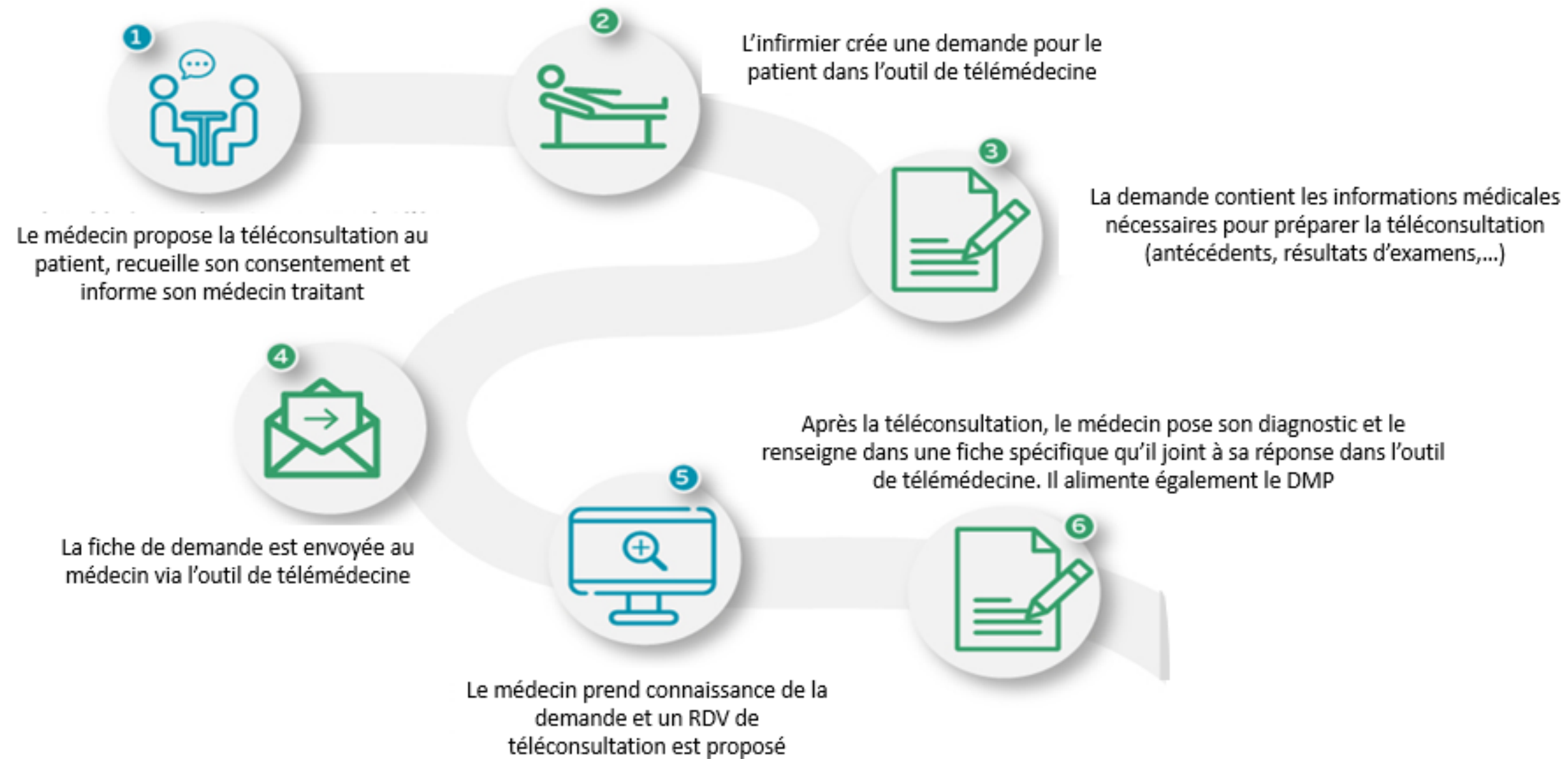
Les différents types de téléconsultation et télésoins



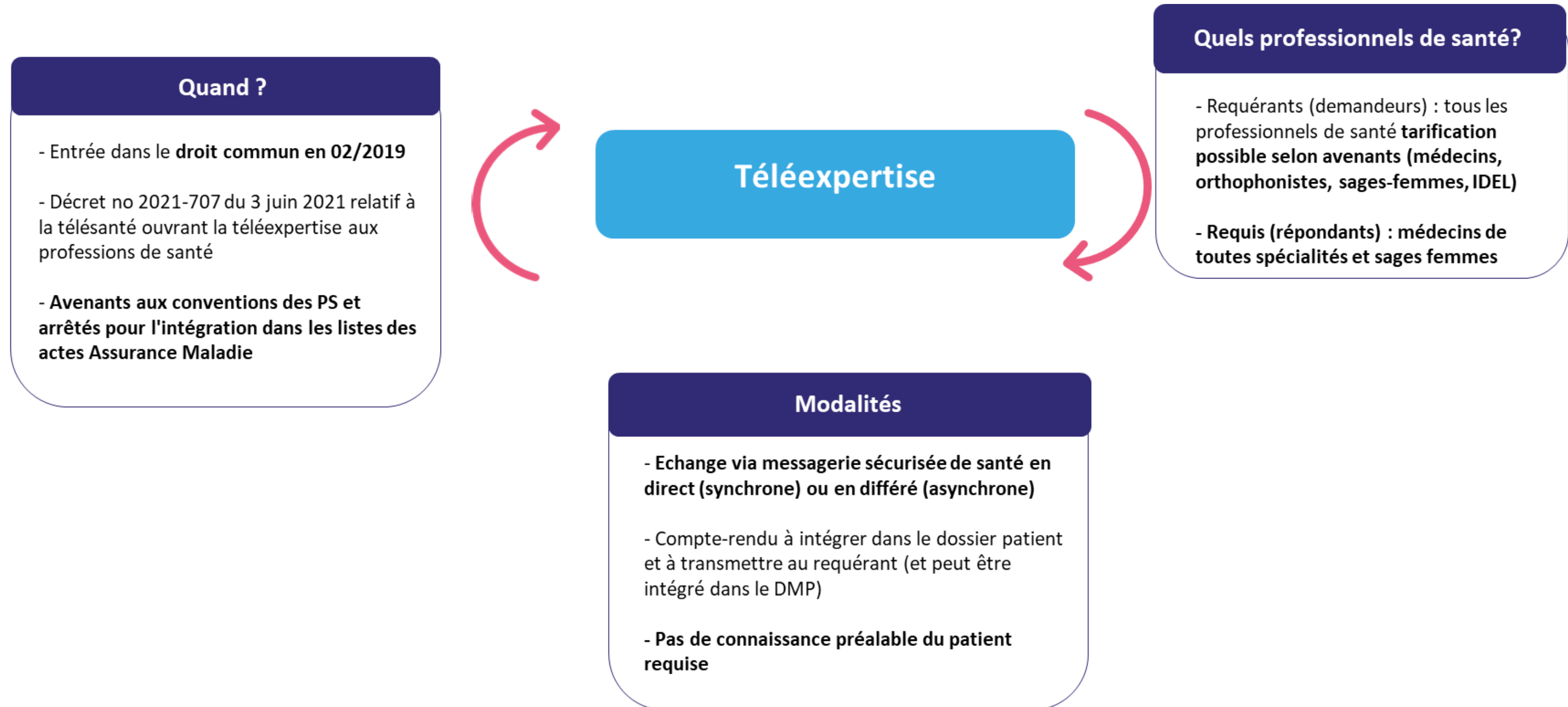
La téléconsultation



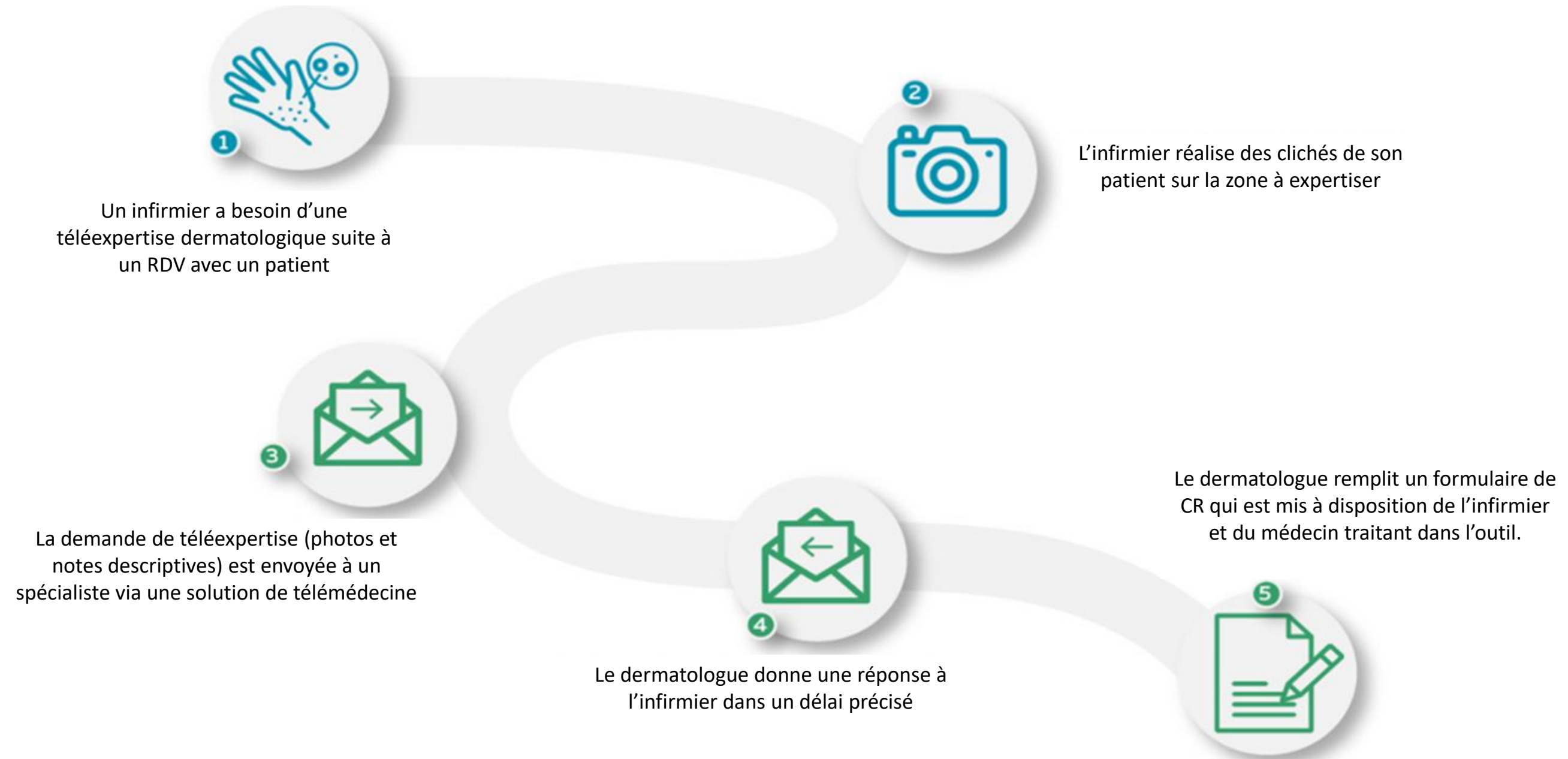
La téléconsultation



La téléexpertise

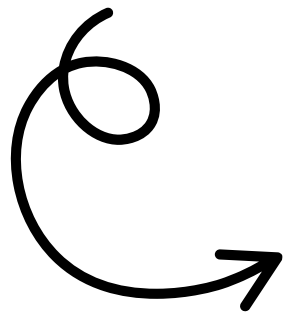


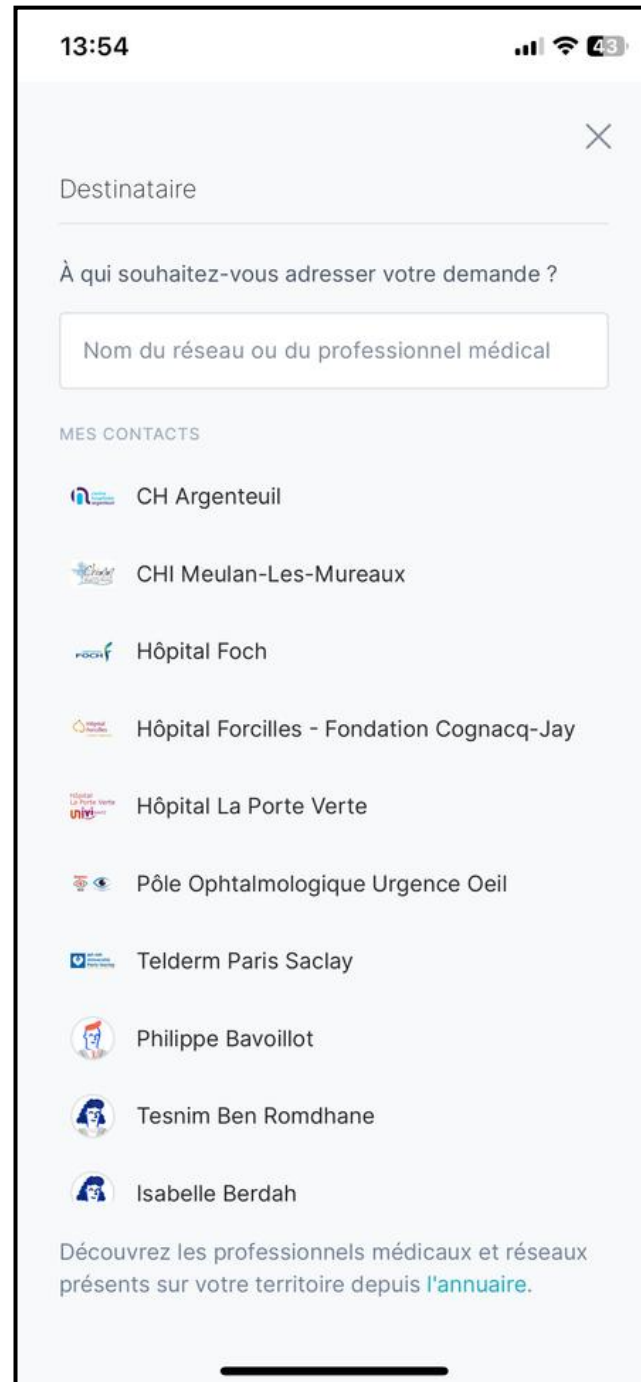
La téléexpertise



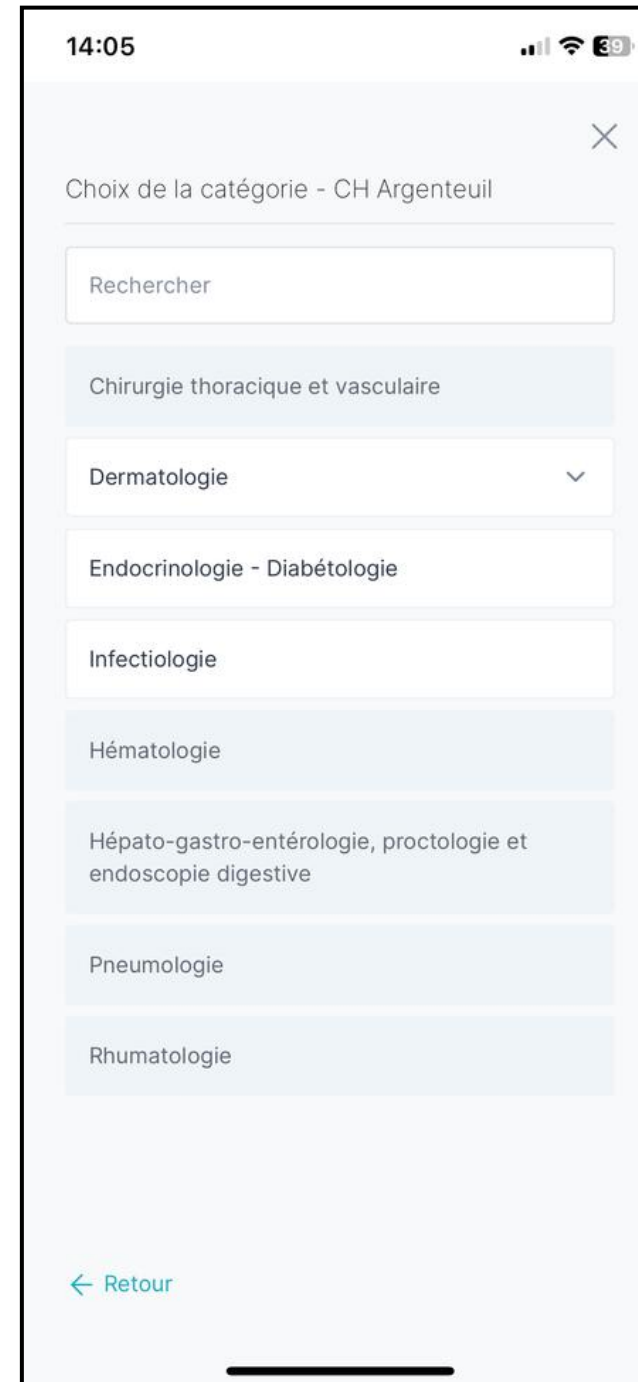
La téléexpertise en pratique

Nathalie Lecomte
Élue de l'URPS infirmiers Ile-de-France

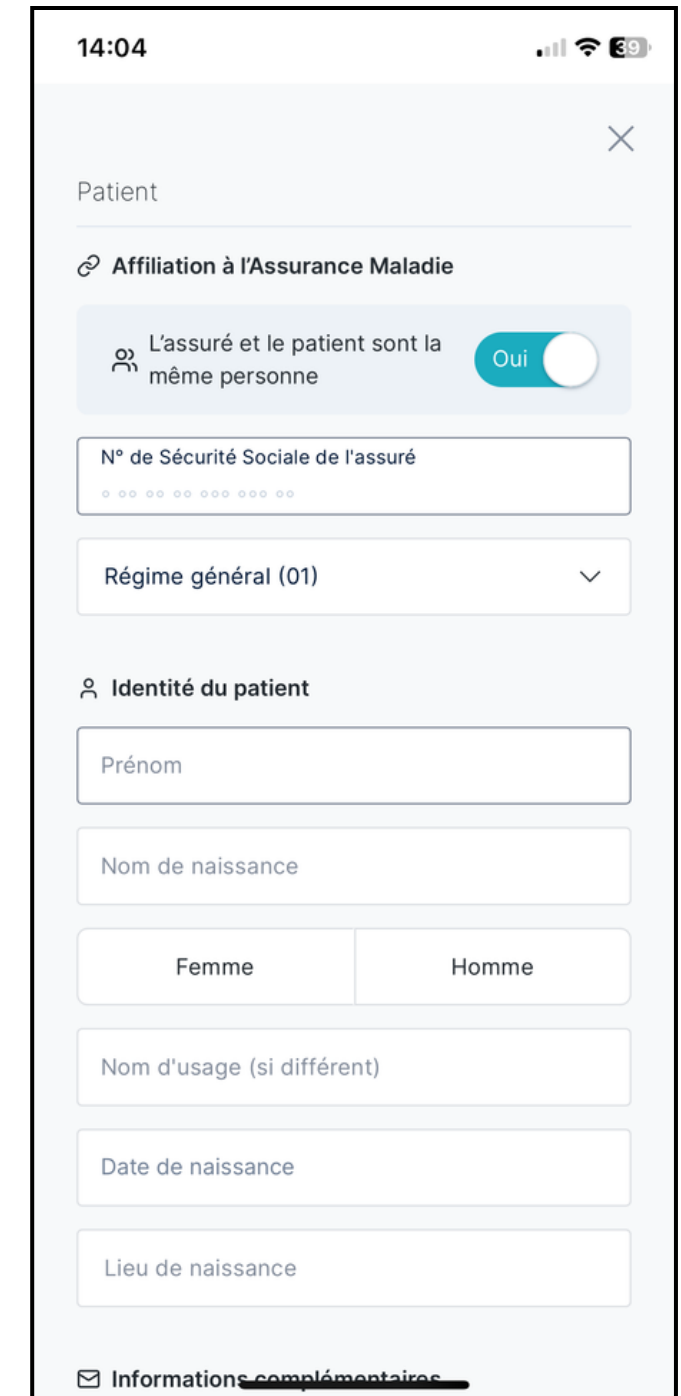

Destinataire de la demande




Catégorie de la demande

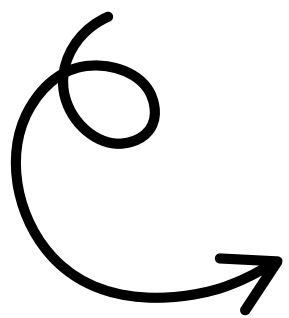


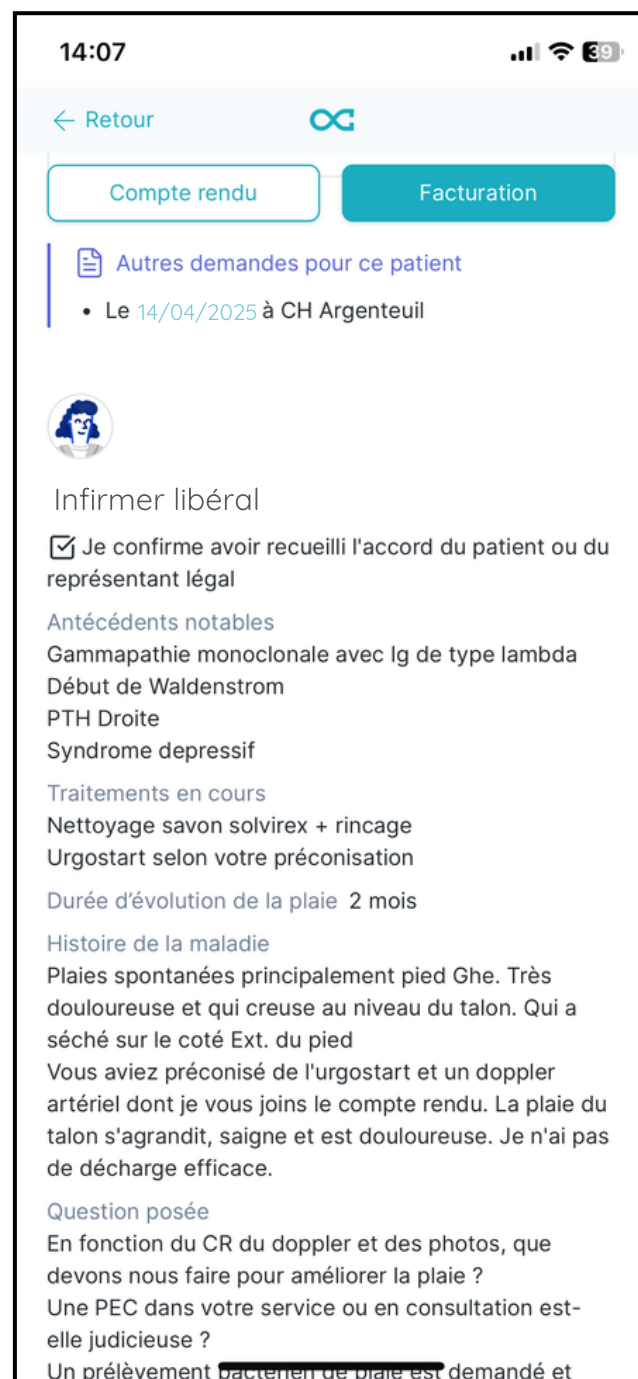

Identité du patient



La téléexpertise en pratique

Nathalie Lecomte
Élue de l'URPS infirmiers Ile-de-France


Récapitulatif de
la demande
avec toutes les
informations
utiles



14:07

← Retour

Compte rendu Facturation

Autres demandes pour ce patient

- Le 14/04/2025 à CH Argenteuil

Infirmier libéral

☒ Je confirme avoir recueilli l'accord du patient ou du représentant légal

Antécédents notables

Gammapathie monoclonale avec Ig de type lambda
Début de Waldenstrom
PTH Droite
Syndrome dépressif

Traitements en cours

Nettoyage savon solvirex + rincage
Urgostart selon votre préconisation

Durée d'évolution de la plaie 2 mois

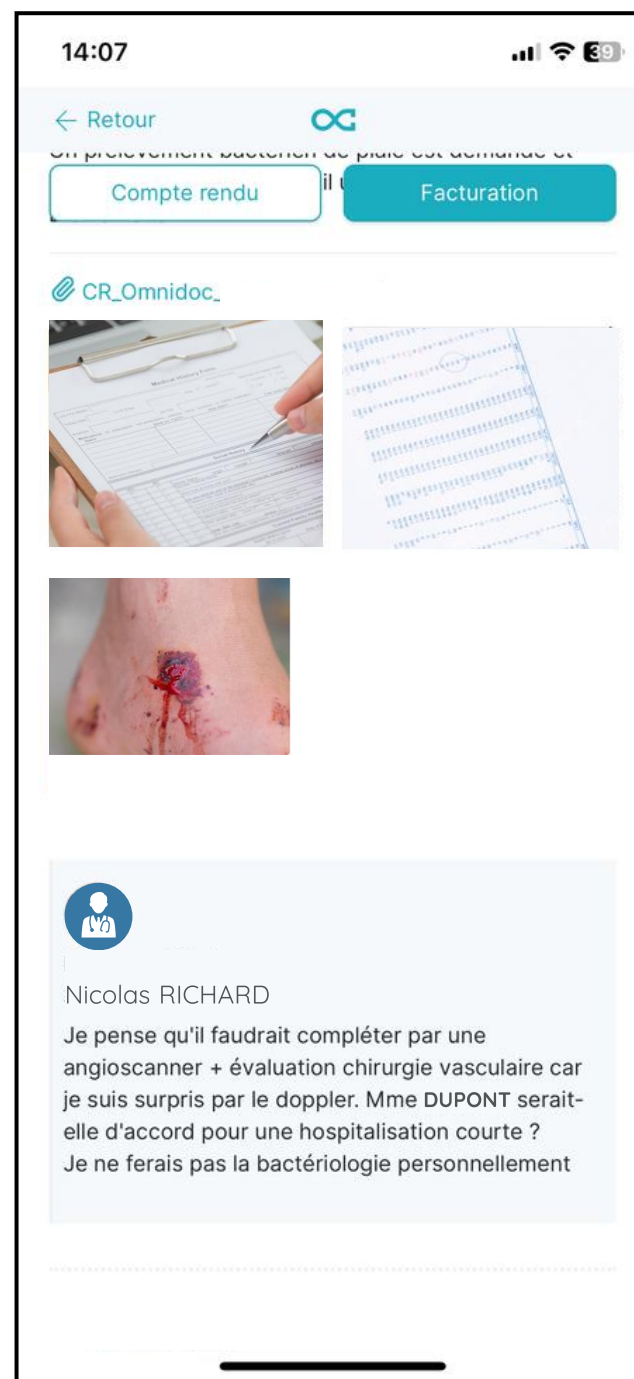
Histoire de la maladie

Plaies spontanées principalement pied Ghe. Très douloureuse et qui creuse au niveau du talon. Qui a séché sur le coté Ext. du pied
Vous aviez préconisé de l'urgostart et un doppler artériel dont je vous joins le compte rendu. La plaie du talon s'agrandit, saigne et est douloureuse. Je n'ai pas de décharge efficace.

Question posée

En fonction du CR du doppler et des photos, que devons nous faire pour améliorer la plaie ?
Une PEC dans votre service ou en consultation est-elle judicieuse ?
Un prélèvement bactérien de plaie est demandé et

Échanges avec
le professionnel



14:07

← Retour

Compte rendu Facturation

CR_Omnidoc_

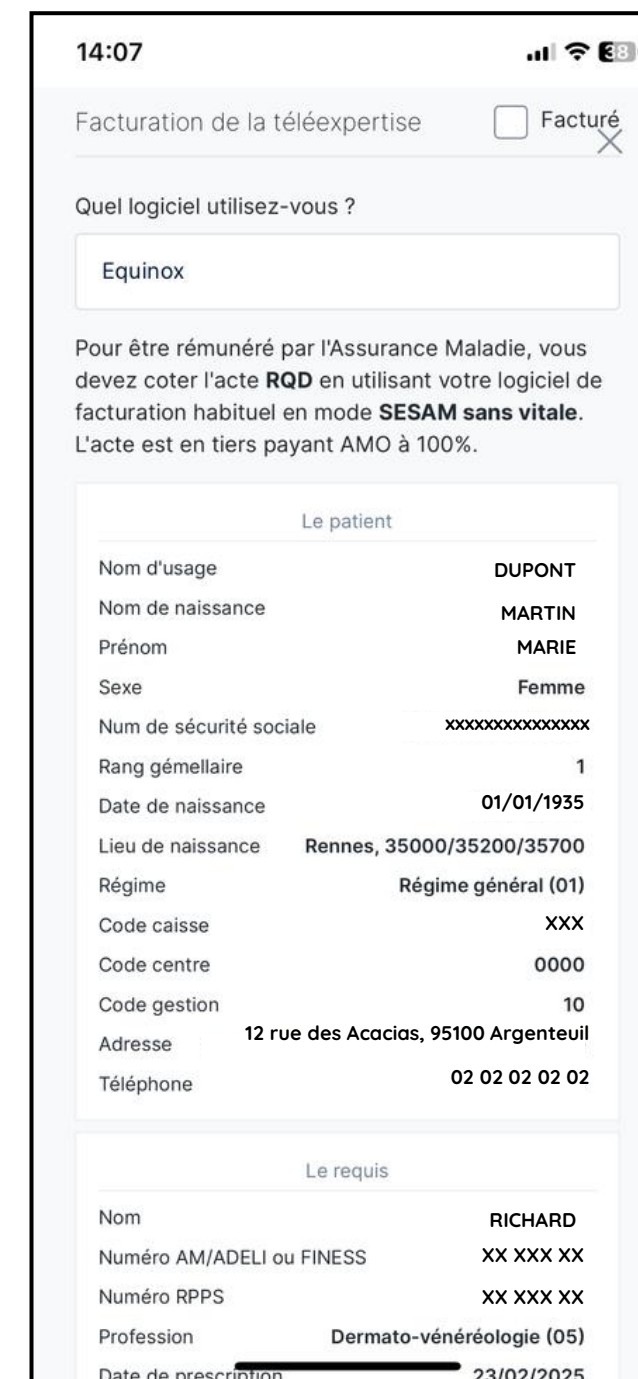




Nicolas RICHARD

Je pense qu'il faudrait compléter par une angioscanner + évaluation chirurgie vasculaire car je suis surpris par le doppler. Mme DUPONT serait-elle d'accord pour une hospitalisation courte ?
Je ne ferais pas la bactériologie personnellement

Facturation



14:07

Facturation de la téléexpertise ☐ Facturé

Quel logiciel utilisez-vous ?

Equinox

Pour être rémunéré par l'Assurance Maladie, vous devez coter l'acte **RQD** en utilisant votre logiciel de facturation habituel en mode **SESAM sans vitale**. L'acte est en tiers payant AMO à 100%.

Le patient

Nom d'usage	DUPONT
Nom de naissance	MARTIN
Prénom	MARIE
Sexe	Femme
Num de sécurité sociale	xxxxxxxxxxxxxx
Rang gémellaire	1
Date de naissance	01/01/1935
Lieu de naissance	Rennes, 35000/35200/35700
Régime	Régime général (01)
Code caisse	XXX
Code centre	0000
Code gestion	10
Adresse	12 rue des Acacias, 95100 Argenteuil
Téléphone	02 02 02 02 02

Le requis

Nom	RICHARD
Numéro AM/ADEL ou FINESS	XX XXX XX
Numéro RPPS	XX XXX XX
Profession	Dermato-vénéréologie (05)
Date de prescription	23/02/2025

Le télésoins

Quand ?

Entrée dans le droit commun en 06/2021
(décret n° 2021-707 du 03/06/2021)

Pharmaciens ou auxiliaires médicaux = 18 professions dont infirmiers

Avenant 9 infirmier du 27/07/2022 entré en vigueur le **23/09/2022**

Avenant tarification le **23/03/2023**

Télésoin Infirmier et IPA

Modalités

- 4 actes possibles, cf détail des actes dans l'avenant 9 infirmier du 27/07/2022 et l'avenant tarification du 23/03/2023
- **Connaissance préalable du patient** (au moins un acte ou bilan en présentiel dans les 12 mois précédant la réalisation d'un acte en télésoin)
- Recours obligatoire à un échange vidéo (vidéotransmission)
- Connexion à une solution sécurisée
- Consentement du patient
- Compte-rendu à intégrer dans le dossier patient

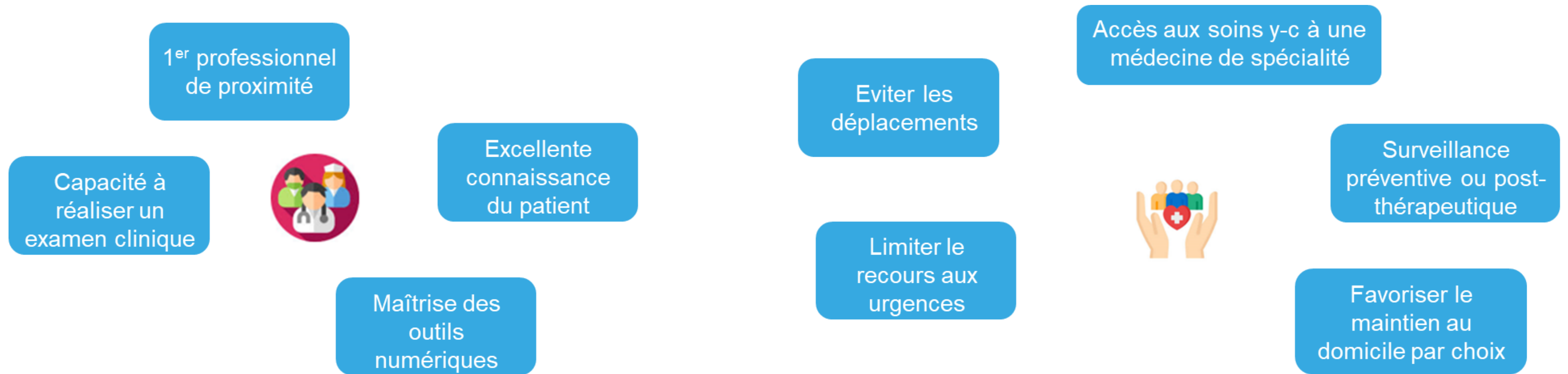
Quels patients ?

Tous patients pour les infirmiers

Tous patients suivis par l'IPA, dans le cadre de l'orientation par un médecin

Exclusions : Le premier contact avec le patient (initiation du suivi), bilans ponctuels et séances de soins ponctuels ne peuvent pas être réalisées en Télésoin

Plus-value pour le système de santé : Focus infirmier



Conditions tarifaires



La prise en charge des actes à distance par profession

Profession	Téléconsultation	<u>Téléexpertise</u>	Télésoin
Médecin	✓ + assistée	✓ requis/requérant	
Sage-femme	✓ + assistée	✓ requis/requérant	
Chirurgien-dentiste	X	✓ requis/requérant (cas spécifiques)	X
Infirmier	✓ assistée uniquement	✓ requérant	✓
Infirmier Pratique Avancée	✓ assistée uniquement	✓ requérant	✓
Orthophoniste	X	✓ requérant	✓
Orthoptiste	X	X	✓
Masseur kinésithérapeute	X	✓ requérant	✓
Pharmacien	✓ TLC assistée + DMC	X	✓

La prise en charge des actes à distance par profession

Profession	Téléconsultation	Téléexpertise	Actes à distance
Médecin	✓ (+ assistée) TC (23 €) / TCG (25 €) / TCS* (30 €)	✓ requis : TE2 (20 €) Requérant : RQD (10 €)	
Sage-femme	✓ (+ assistée) TCG (25 €)	✓ requis : TE2 (20 €) Requérant : RQD (10 €)	TFS
Infirmier	assistée uniquement : TLS (10 €)/TLL (12 €)/TLD (15 €)	✓ Requérant : RQD (10 €)	IDE : TMI IPA : forfaits
Orthophoniste	X	✓ Requérant : RQD (10 €)	TMO
Orthoptiste	X	X	TMY
Pharmacien	✓ (assistée) TLM (750 € max/an)	X	TPH
Masseur-Kinésithérapeute	X	✓ Requérant : RQD (10 €)	TMK
Pédicure-podologue	X	✓ Requérant : RQD (10 €)	TMP POT

La prise en charge des actes à distance : Focus infirmier

Type télémedecine	Codes actes	Conditions
Télé expertise	RQD : 10€	Acte réalisé à distance. 4x/an/patient
Télésoins	TMI : 3,15€	Acte réalisé à distance. Facturation avec le code acte spécifique TMI dont la valeur est identique à celle de la lettre clé AMI.
Téléconsultation	TLL : 12€ Acte réalisé avec isolement dans un lieu dédié aux téléconsultations.	Compatible majorations et compléments de nuit, dimanche, jours fériés ainsi que les majorations jeunes enfants (MIE) et la majoration d'acte unique (MAU). La facturation s'effectue en mode SESAM sans VITALE puisqu'il n'est pas possible de lire à distance la carte Vitale du patient. Les règles de facturation d'actes en série : A distance , l'infirmier peut facturer l'ensemble de la série d'actes en mode SESAM sans Vitale via les logiciels agréés télémedecine (ou à défaut en mode dégradé) En présence du patient , l'infirmier n'est pas autorisé à facturer l'ensemble de la série d'actes une seule fois. les actes réalisés en présentiel sont facturés selon le mode habituel SESAM-Vitale
	TLD : 15€ Acte pour l'accompagnement à la téléconsultation de manière spécifique à domicile. Va chez le patient pour faire une TLD de manière spécifique et non au détour d'un autre soins.	
	TLS : 10€ Acte pour l'accompagnement d'une téléconsultation lors d'un soin déjà prévu. Par ex : vous allez chez un patient pour faire un pansement mais besoin télésoins donc demande TLS	

Pour les infirmiers

Actes réalisables en télésoin	• Acte de surveillance à distance (télésoin avec vidéotransmission) d'un pansement • Séance à domicile, de surveillance clinique et de prévention pour un patient à la suite d'une hospitalisation; • Acte d'accompagnement à la prise médicamenteuse ; • Surveillance et observation d'un patient <u>insulino-traité</u>
Cumuls possibles	• majorations et compléments de nuit, dimanche, jours fériés • majoration jeune enfant (MIE) • majoration d'acte unique (MAU)
Non cumul	• frais de déplacements • majoration de coordination infirmière (MCI) facturable uniquement lors des passages au domicile du patient ; • actes et forfaits en rapport avec la dépendance (forfaits BSA, BSB ou BSC, actes en AIS, actes en AMX, bilan de soins infirmiers en DI) • actes de prélèvement, d'injection, de vaccination, de perfusion, de pansement (à l'exception de l'acte de suivi de pansement)

Matériel



Les conditions de réalisation

Le matériel informatique de base

Un ordinateur, tablette ou smartphone :

Avec une caméra intégrée ou externe pour assurer des échanges vidéo de qualité dans le cadre d'une téléconsultation ;

Avec un microphone intégré ou un casque audio pour une meilleure captation et clarté du son ;

Avec des hauts-parleurs intégrés ou externes pour entendre distinctement.

Une connexion internet haut débit :

Une bande passante stable pour éviter les interruptions vidéo ou audio.

Les Dispositifs médicaux connectés

Certains actes nécessitent des équipements spécifiques.



Vigilance pour les dispositifs médicaux connectés ! Évaluez bien vos besoins et vos attentes pour ne pas vous retrouver avec des équipements onéreux dont vous ne vous serviriez pas.

Un dispositif garantissant l'échange de données sécurisées

Solutions spécifiques de télésanté : intégrant des fonctionnalités, telles que la visioconférence sécurisée, la gestion des RDV, la gestion des ordonnances, des solutions de traitement des paiements pour la facturation, etc.



Outils de messageries sécurisées : pour échanger des informations sensibles avec des patient ou les aidants (exemple : MSSanté, messagerie instantanée sécurisée portée par des applications).



Dossier médical partagé (DMP) ou dossiers usager intégrés : utile pour expliquer des analyses ou résultats d'examens en direct. Permet un accès facile à l'histoire médicale du patient et verser le CR de l'acte.



Dossier de coordination (exemple de Santélien en IDF).

Les obligations liées à la réalisation d'un acte



Un compte-rendu établi par l'infirmier réalisant l'acte puis archivé dans son propre dossier patient pour la traçabilité et versé au DMP du patient lorsqu'il existe.



Le respect du seuil des 20% de son activité à distance.

Les aides à l'équipement

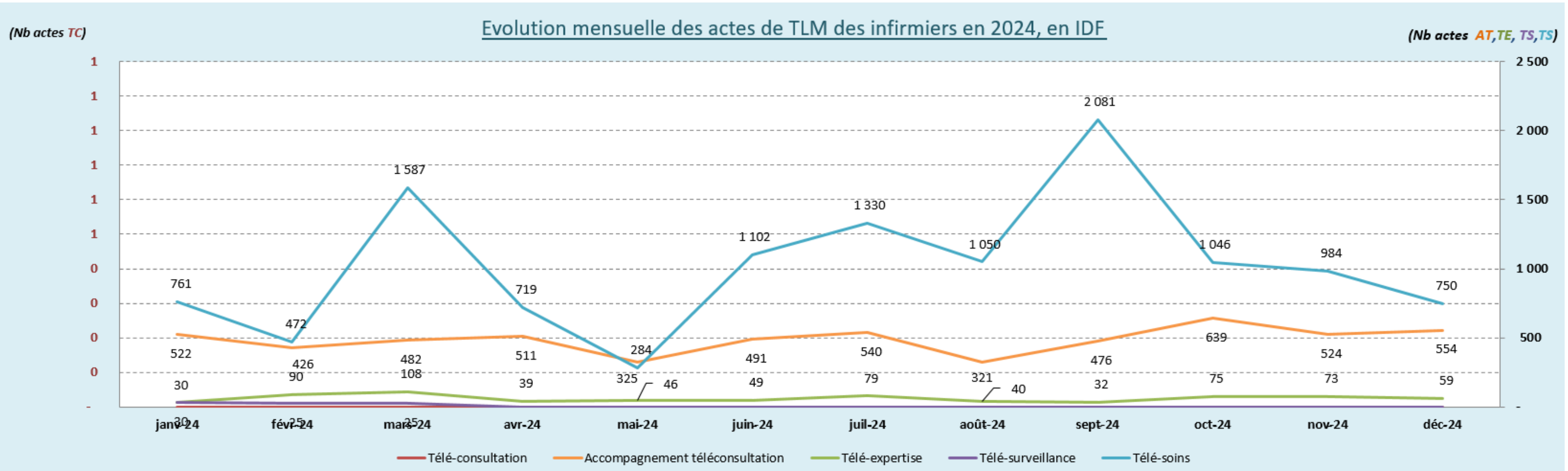
Médecins, sages-femmes, infirmiers, orthophonistes, orthoptistes, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues conventionnés

◆ **350€ permettant de s'équiper en vidéotransmission**, de mettre à jour les équipements informatiques et de s'abonner à des plateformes de télémédecine pour assurer des actes de téléconsultation dans des conditions sécurisées.

◆ **175€ permettant de s'équiper en appareils médicaux connectés**. La liste des équipements connectés est la suivante :

- Oxymètre
- Stéthoscope
- Dermatoscope
- Otoscope
- Glucomètre
- ECG
- Sonde doppler
- Echographe
- Mesure pression artérielle
- Caméra
- Outils de tests visuels
- Matériel d'exploration fonctionnelle respiratoire dont le spiromètre et la tympanomètre.

Les chiffres en Ile-de-France



Les chiffres en Ile-de-France : Focus infirmier

Type d'acte	75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
Accompagnement à la téléconsultation	19 infirmiers 268 actes	27 infirmiers 352 actes	12 infirmiers 4 343 actes	26 infirmiers 121 actes	7 infirmiers 123 actes	13 infirmiers 220 actes	10 infirmiers 366 actes	8 infirmiers 18 actes	122 infirmiers 5 811 actes
Télésoins	23 infirmiers 1 830 actes	18 infirmiers 545 actes	9 infirmiers 176 actes	24 infirmiers 4 383 actes	21 infirmiers 506 actes	25 infirmiers 2 979 actes	12 infirmiers 172 actes	28 infirmiers 1 120 actes	160 infirmiers 12 166 actes
Télésurveillance	1 infirmier 75 actes	0	1 infirmier 1 acte	1 infirmier 3 actes	0	0	1 infirmier 1 acte	0	4 infirmiers 80 actes
Téléexpertise	13 infirmiers 65 actes	32 infirmiers 188 actes	18 infirmiers 54 actes	27 infirmiers 143 actes	16 infirmiers 153 actes	7 infirmiers 17 actes	13 infirmiers 50 actes	23 infirmiers 50 actes	149 infirmiers 720 actes

Questions



Merci !



contact@urps-infirmiers-idf.fr